

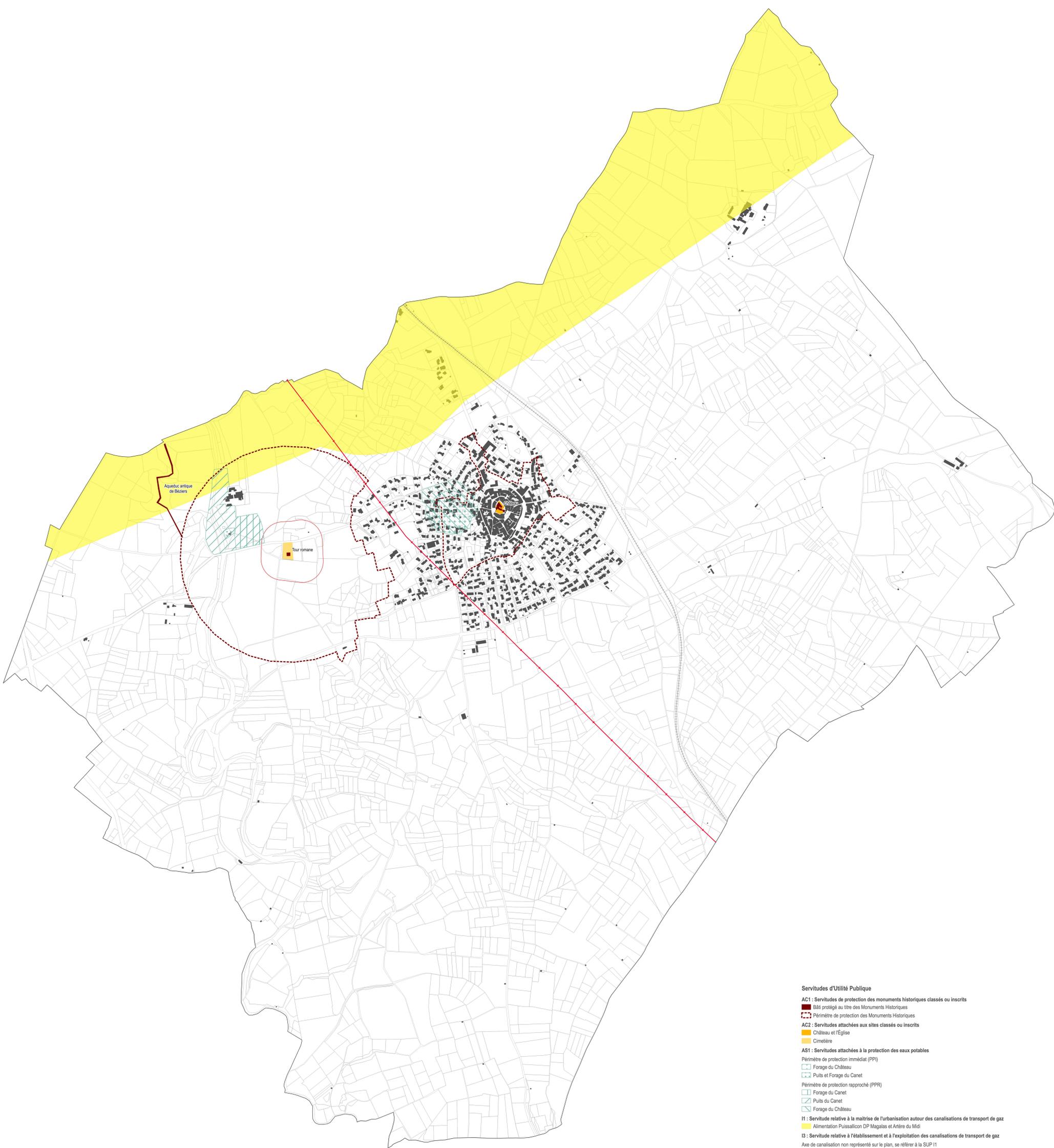


# Plan Local d'Urbanisme

PIÈCE 5.1b  
SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE - COMMUNE

Document approuvé le :  
12/12/2022

ÉQUIPE : Agence ROBIN & CARBONNEAU urbanistes & architectes / Entre Béton Et Nuages, environnement



- Servitudes d'Utilité Publique**
- AC1 : Servitudes de protection des monuments historiques classés ou inscrits
  - Bâti protégé au titre des Monuments Historiques
  - Périmètre de protection des Monuments Historiques
  - AC2 : Servitudes attachées aux sites classés ou inscrits
  - Château et l'Eglise
  - Cimetière
  - AS1 : Servitudes attachées à la protection des eaux potables
  - Périmètre de protection immédiat (PPI)
  - Forage du Château
  - Puits et Forage du Canet
  - Périmètre de protection rapproché (PPR)
  - Forage du Canet
  - Puits du Canet
  - Forage du Château
  - I1 : Servitude relative à la maîtrise d'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz
  - Alimentation Puissalicon DP Magalas et Artère du Midi
  - I3 : Servitude relative à l'établissement et à l'exploitation des canalisations de transport de gaz
  - Axe de canalisation non représenté sur le plan, se référer à la SUP I1
  - I4 : Servitude de voisinage d'une ligne électrique aérienne ou souterraine
  - Ligne aérienne 63 000 volts Espondeilhan-Faugères
  - INT1 : Servitude relative aux cimetières
  - T1 : Servitude relative au chemin de fer
  - Chemin de fer n°722 000 de Béziers à Neussargues

